

COMMERCE

Les gagnants et les perdants du CETA



Mathilde Bonnevie espère que le champagne sera moins cher au Canada et que les règles actuelles des exportations s'assoupliront.

Focus sur les espoirs et les craintes que suscite, dans le secteur agricole et viticole, l'accord économique signé entre le Canada et l'UE.

À SAVOIR

- **Le CETA** (Comprehensive Economic and Trade Agreement) est un accord de libre-échange commercial total entre le Canada et l'Union européenne.

- **Il concerne** l'agriculture mais aussi les marchés et services publics, des coopérations les services publics, les marchés publics, les politiques publiques sur la santé et l'environnement.

- **L'un de ses objectifs** vise à la disparition quasi totale des tarifs douaniers.

- **Approuvé** à la mi-février par le Parlement européen, le CETA doit encore être validé par les 38 parlements nationaux et régionaux de l'UE.

positions qui protègent le principe de précaution européen. »

À l'inverse, José Bové, -député européen Europe écologie- n'a eu cesse d'alerter l'opinion sur les dangers du CETA, notamment au mot « qu'il attaque nos fromages, notre identité ». Alors qui croire ? En qui nos régions vont-elles profiter, ou pas, de ce texte très controversé dont l'un des objectifs vise à faire disparaître les tarifs douaniers sur la plus grande partie des échanges ?

VIANDES PORCINE ET BOVINE : LA CRAINTE

« Nous n'avons jamais été mis au courant des quotas d'exportation de viande bovine accordés au Canada »

16

Le nombre d'eurodéputés, sur les 74 que compte la France, qui ont ratifié le traité de libre-échange le 15 février. L'accord a été adopté par le Parlement européen par 408 voix pour, 254 contre et 33 abstentions.

peste le Marnais Hervé Lapie, président pour le Grand Est du premier syndicat agricole (FNSEA). Concrètement, nos alliés vont pouvoir en dit

Il y a des gagnants, il y a des perdants. Peut-être les producteurs (français) de porc vont souffrir, sans doute ceux de vin, de cognac ou de champagne vont en profiter. » La phrase est signée Pascal Lamy, ancien directeur de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'exprimait à la mi-février à propos du CETA sur Europe 1. Pour lui, « il n'y a aucune raison de craindre ce genre d'accord, surtout quand on regarde les dis-

DES FACTEURS POSITIFS POUR LE CHAMPAGNE

Au Comité Champagne (CIVC), on se réjouit de cet accord, essentiellement parce qu'il entérine des dispositions antérieures (de 2003) sur la protection de l'appellation qui ne sont pas systématiquement appliquées. Le champagne ne devrait pas être copié, mais certaines boissons portent des étiquettes frappées de la mention « méthode champenoise » et on associe encore cidre et champagne... L'interprofession espère que les autorités canadiennes feront respecter l'appellation sans restriction et que le CETA rendra le champagne plus accessible financièrement. C'est aussi ce qu'attend Mathilde Bonnevie, membre des Champagnes de Vignerons, à Billy-le-Grand, dans la Marne. Cette jeune femme de 25 ans commerce déjà avec deux provinces canadiennes, l'Ontario et le Québec, où elle expédie 3 000 bouteilles par an. « Une bouteille classique arrive à 42 dollars au Québec et est revendue entre 85 et 90 dollars. Le champagne est un produit réservé à une élite. » La disparition des droits de douane devrait le démocratiser. Mathilde Bonnevie espère aussi une simplification du marché qui fait la part belle aux monopoles des provinces. Quand un monopole existe, il est un intermédiaire incontournable entre un importateur et son fournisseur. « Il faut que le Canada joue le jeu. D'ici quelques jours, mon importateur va me passer une nouvelle commande. Je suis impatiente de voir comment cela va se dérouler, mais rien ne prouve qu'il ne faudra plus traiter avec les monopoles. »